

## Rapport de la Commission du budget 2003

### Constitution du bureau :

**Présidence :** M. Pierre-Alain Borel  
**Vice-présidence :** Mme Pierrette Ummel  
**Rapporteuse :** Mme Sylvia Morel

### Membres :

**Mmes et MM.**

Michel Anderegg	Patrick Herrmann
Pierre Bauer	Laurent Iff
Pierre-Alain Borel	Philippe Lager
Théo Bregnard	Sylvia Morel
Charles Buehlmann	Cédric Schweingruber
Isabelle Drône	Jean-Pierre Veya
Alex Fischli	Pierrette Ummel
Frédéric Hainard	

### Conseil communal :

Charles Augsburger	Georges Jeanbourquin
Didier Berberat	Claudine Stähli-Wolf
Lise Berthet	

**Absent le 18.09.02 :** Cédric Schweingruber.

**Excusé le 18.09.02 :** Philippe Lager.

**Absents le 30.10.02 :** Michel Anderegg, Isabelle Drône,  
Cédric Schweingruber.

**Excusés le 04.11.02 :** Frédéric Hainard, Théo Bregnard.

**Absents le 13.11.02 :** Cédric Schweingruber.

**Excusés le 13.11.02 :** Jean-Pierre Veya, Pierre Bauer,  
Charles Buehlmann.

---

La Commission du budget 2003 s'est réunie le 18 septembre, le 30 octobre, le 4 novembre et le 13 novembre pour l'adoption du rapport.

### Documents annexés au rapport de la commission du budget 2003

- ❑ Analyses et commentaires du budget 2003.
- ❑ Mesures d'accompagnement du budget 2003.
- ❑ Evolution et composition des contribuables de La Chaux-de-Fonds ( analyse du service économique ).
- ❑ Rapport du service des Affaires culturelles concernant les activités des arts de la scène et le concept « 1 parc / 3 musées ».
- ❑ Statistique des déchets 2001.

## Introduction

Le Conseil communal informe la commission que le budget 2003 a été extrêmement difficile à établir.

La 1<sup>ère</sup> version du budget présentait un déficit de CHF 13'800'000.-, la suivante de CHF 8'000'000.- et la dernière de CHF 6'700'000.-. Il faut également savoir que la fortune nette de la Ville n'est que de CHF 14'500'000.-.

Le Conseil communal constate que le déficit est élevé et en attribue une bonne part de responsabilité à l'Etat qui augmente les transferts de charges à la commune de CHF 3'200'000.-.

Il relève que la situation économique ne semble pas s'améliorer c'est pourquoi le budget des personnes morales est réduit de CHF 2'300'000.- par rapport au budget 2002.

Le Conseil communal est préoccupé par cette situation et examine toute une série de solutions et de mesures (voir Mesures d'accompagnement du budget 2003) pour réduire ce déficit.

En matière de salaires, les reclassements sont proposés en novembre/décembre par les chefs de service selon des critères très précis. Malheureusement, cette année, les reclassements devront être supprimés ce qui permettra une économie de CHF 500'000.-.

Les hautes-paies seront versées, car le personnel est déjà mis à rude épreuve en raison de deux projets, soit l'analyse des prestations et missions des services et la description et l'évaluation des fonctions.

L'augmentation des charges nettes globales entre les comptes 1999 et le budget 2003 est, pour une part importante, due à l'Instruction publique. Pour cette période, ce secteur a augmenté de CHF 10'000'000.- du fait de l'accroissement des effectifs et de la diminution des subventions scolaires.

Au niveau de l'emploi, le nombre total de personnes au chômage à fin septembre est de 822 contre 696 en décembre 2001.

La population, quant à elle, augmente de 124 personnes depuis le début de l'année, mais elle a diminué de 55 personnes entre août et septembre.

Les principaux postes qui ont été touchés dans le budget pour passer d'un déficit de CHF 13'800'000.- à CHF 6'700'000.- sont listés dans un document distribué aux commissaires.

\* \* \*

## Questions générales :

*Un commissaire désire savoir si le budget 2002 va être atteint.*

Le Conseil communal explique que les comptes 2002 devraient correspondre au budget 2002 et qu'il n'a pas pris des mesures extraordinaires d'urgence avant la fin de l'année.

*Un commissaire aimerait savoir comment les amortissements sont fixés et quelle procédure est suivie pour comptabiliser un investissement.*

Le Conseil communal explique que les amortissements se font d'après les règles imposées par l'Etat et précise que grâce à un amortissement correct, la situation de bilan reste saine, même si le budget est déficitaire.

Il explique qu'en ce qui concerne les investissements, le principe appliqué est que dès CHF 100'000.-, les dépenses d'une durée de vie de plusieurs années sont activées. Les montants inférieurs ou d'une faible durée de vie sont enregistrés dans les comptes de fonctionnement. Néanmoins, étant donné la situation financière de la Ville, depuis quelques années, des dépenses inférieures à CHF 100'000.- ont été activées, dans la mesure où leurs durées de vie pouvaient s'étendre sur plusieurs années.

*Un commissaire se demande si la fortune nette de la Ville n'est pas plus élevée grâce à la transformation des SI en SA.*

Le Conseil communal précise à la Commission que le service des communes a voulu discuter de l'attribution de la fortune nette de CHF 50'000'00.- qui provenait de la transformation des SI en SA. Après négociations, le service des communes et le département des Finances ont convenu de mettre 45% des CHF 50'000'000.- en réserve pour risques, sur 5 ans, et les 55% restant entrent dans la fortune de la Ville, mais celle-ci ne doit pas en priorité servir à couvrir des déficits.

*Un commissaire s'interroge sur le futur de l'Auberge de Jeunesse.*

Le Conseil communal a fait une visite du bâtiment de l'Auberge de Jeunesse. Dans ce bâtiment se trouve actuellement un jardin d'enfants. Le bâtiment ne pourrait être utilisé sans y faire des restructurations et modifications, mais il aurait tout de même un intérêt pour la Ville. Des réflexions sont en cours pour tenir compte des besoins de logements exprimés par les étudiants de la HEP BEJUNE et éventuellement par ceux du Centre Pierre Coullery (ancienne école d'infirmières), ainsi que pour le déplacement éventuel des jardins d'enfants actuellement situés dans le bâtiment Numa-Droz, afin de libérer des locaux pour les besoins de la Bibliothèque.

La Caisse de pensions analyse les possibilités d'une acquisition.

## **Analyse de détail du budget 2003**

### *100 Conseil général*

Le Conseil communal explique que la diminution des coûts du compte « Impression rapports – Procès-verbaux » est la résultante d'une réorganisation des tâches de l'administration. En effet, ce travail était fait dans une entreprise qui a fait faillite. Désormais, il est exécuté par l'économat, sans générer de coûts supplémentaires. Cette charge de travail, a pu être absorbée par le personnel de la chancellerie qui dispose d'installations d'impression.

### *110 Conseil communal*

Le budget pour le réseau urbain neuchâtelois a été réduit, car l'Etat n'a pas encore formulé de demande de participation financière à l'octroi d'un éventuel mandat. Quant au développement inter-communal avec Le Locle des études doivent être faites qui exigeront une demande de crédit extraordinaire.

D'autre part, le Conseil communal précise qu'il n'y a aucun engagement de la Ville à participer chaque année à la Foire de Winterthur. Pour l'année prochaine, la Ville n'a pas reçu d'invitation. Le Conseil communal précise que ce genre de manifestation représente tout de même des coûts qui seront évités en 2003.

### *122 Service économique*

*Un commissaire s'interroge sur la politique que pratique le service économique en matière de promotion envers les entrepreneurs de la Ville.*

Le Conseil communal explique que les terrains communaux sont rares, et qu'il les affecte à des entreprises qui sont très productives et créatrices d'emplois et de valeur ajoutée.

### *123 Service informatique communal*

Malgré le moratoire sur les achats de matériel informatique, les charges de personnel restent identiques. Le poste Biens, services et marchandises présente une augmentation de CHF 588'305.- mais en contre-partie le poste Contributions présente une amélioration de CHF 892'480.- qui représente le retour sur investissements concernant des projets informatiques externes à l'administration communale.

### *124 Service juridique*

Le budget de ce service est difficile à établir vu le compte frais judiciaires - frais actes. L'explosion des procédures de dédommagements et d'oppositions provoquent un coût pour la Ville qui est difficilement chiffrable.

### *200 Service des bâtiments*

Le budget des frais d'études est important. Il est lié en partie à la motion Faivre. Il sera réduit au montant du budget 2002, soit CHF 25'000.-.

### *205 Forêts*

L'étude concernant la collaboration avec la ville du Locle avance, mais il n'y a pas encore de résultat à présenter pour le moment.

C'est l'ingénieur forestier d'arrondissement qui calcule les subventions en fonction des travaux qu'il projette pour nos forêts. Il reste encore quelques subventions liées à Lothar.

### *211 Bâtiments locatifs*

L'entretien de tous les bâtiments (locatifs et autres) a été réduit de 30%. Ces dernières années, il y a eu beaucoup de rénovations suite aux changements de locataires. L'entretien et les rénovations ont été faits systématiquement lorsque cela s'est avéré nécessaire. On peut donc les réduire quelque peu en 2003.

Le prélèvement à la réserve de CHF 500'000.- qui est budgétisé sera réalisé uniquement si les comptes 2003 ne peuvent supporter la charge d'entretien.

### *240 Domaine*

Dans le budget 2003, le compte « Vigne » est équilibré. Le bénéfice de la vente du vin lors de la Fête de Mai vient en déduction du montant du déficit de cette manifestation qui est assumé par les Affaires culturelles.

L'agriculteur domicilié à Eplatures 84 n'est toujours pas parti malgré les procédures judiciaires. Une décision d'expulsion a été rendue.

### *301 Service social*

Des mesures d'insertion socio-professionnelles ont été mises sur pied avec l'Office du travail qui font que les personnes qui travaillent ont un supplément de revenu par rapport à celles qui ne travaillent pas. Ce sont des mesures cantonales. Le but est d'intégrer le plus rapidement les personnes dans un contexte professionnel.

Un Adjoint de direction aux Services sociaux ne sera pas mis au budget. Le Conseil communal procédera à une réflexion sur ce sujet en 2003.

### *312 Crèche Beau-Temps*

En novembre, le Conseil général va être saisi d'un rapport à l'appui d'un arrêté d'acceptation du barème cantonal pour l'aide à la petite enfance (crèche et garderie).

Il est à signaler que l'Etat va octroyer une aide en ce qui concerne les 3 crèches actuellement subventionnées par la Ville pour 2002 déjà ce qui va réduire la charge de la Ville. Toutefois, à terme, cette charge devrait augmenter progressivement en fonction des crèches qui seront reconnues par l'Etat et cofinancé par la Ville dans le cadre du plan d'équipement cantonal en cours d'élaboration.

### *315 Maisons de retraites*

Les maisons de retraites datent des années 50 ; elles abritent des studios qui ne sont plus dans les critères de confort actuels. Un crédit extraordinaire a été accordé par le Conseil communal (à titre d'essai) pour réunir 2 studios en 1 appartement (coût : CHF 54'000.-, CHF 14'000.- pris sur les frais d'entretien et CHF 40'000.- approuvés par le Conseil communal).

Une somme de CHF 300'000.- a été prévue dans les crédits à solliciter afin de transformer 12 studios en 6 appartements de 2 pièces. Cette opération avait d'ailleurs déjà été menée en 1986/1987.

### *317 Sombaille Jeunesse-job-coaching*

Le Conseil communal explique que le job-coaching est un terme reconnu par le canton. Les personnes placées en apprentissage bénéficient d'une aide supplémentaire (encadrement, suivi, devoirs, leçons d'appui) de l'équipe de la préformation de Sombaille Jeunesse. C'est un complément à la préformation.

### *320 Hôpital*

L'augmentation du coût global de la santé dans les hôpitaux provient en grande partie de décisions extérieures, soit de l'Etat, soit de la Confédération. En effet, les augmentations salariales pour le budget 2003 se trouvent au niveau des mesures intermédiaires pour le personnel mises en place par l'Etat et les autres dépenses augmentent en particulier à cause des nouvelles législations fédérales (ODIM, loi sur les produits thérapeutiques).

Ces augmentations sont générales pour tous les hôpitaux. Ce que l'on peut constater aussi, c'est que l'hôpital de la Chaux-de-Fonds traite davantage de cas lourds qui sont plus coûteux ; de plus, le canton a autorisé l'engagement de personnel supplémentaire.

Ce qui vient charger les comptes des collectivités publiques résulte aussi des négociations menées avec les assurances maladies. Ce qu'il faut savoir c'est que les caisses maladies doivent payer jusqu'à 50% du coût des patients hospitalisés en division commune, mais elles ne le font pas. En 2001, les caisses ont payé 42.3% des coûts de la division commune. Elles justifient, entre autre, ce pourcentage par le fait que le taux d'occupation des lits dans le canton n'était pas atteint (pourcentage exigé : 85%). L'hôpital de La Chaux-de-Fonds a un taux d'occupation correct.

Le Conseil communal n'a pas prévu de mesures d'accompagnement concernant l'hôpital, car tous les hôpitaux doivent revoir leur budget 2003 à la baisse selon décision de l'Etat.

#### *405 Ecole primaire*

Un ½ poste de directeur pour le mois d'août de l'année prochaine avait été mis au budget, mais ce poste a été retiré, car il faut d'abord répondre à la motion de M. Hainard qui demande de se pencher sur les rôles et missions des écoles primaires et enfantines. Il faut voir dans quelle mesure il est opportun de regrouper les directions des écoles enfantines et primaires.

#### *500 Secrétariat des affaires culturelles*

Le théâtre ouvre l'année prochaine. Il apporte des subventions de l'extérieur à hauteur de CHF 14'000'000.-. Il s'agit de ne pas manquer l'ouverture, car elle va contribuer à son rayonnement. La participation de la Ville au spectacle d'ouverture était budgétée à CHF 150'000.-. Ce montant devra être financé par d'autres moyens.

Des discussions entre l'Etat et la Ville concernant les autres activités théâtrales (TPR, ABC) ont lieu afin d'obtenir des soutiens accrus.

Des discussions sont en cours pour déplacer les classes en-bas du collège Numa-Droz pour aménager les fonds de la bibliothèque de la Ville.

Une aide-bibliothécaire pour les 4 Musées ne sera pas mise au budget.

#### *513 Musée international d'horlogerie*

Un nouvel article 69 de la loi sur la culture est en préparation et sera soumis aux chambres fédérales dès 2004. Cet article prévoit une possibilité d'intervention directe dans certaines institutions culturelles d'intérêt national et supranational. Cette loi n'entrera en vigueur qu'en 2005 ou 2006. Le MIH est inscrit dans la liste des institutions qui peuvent prétendre correspondre aux modalités de cet article.

### *540 Délégué à la Jeunesse*

Le rapport du Conseil général prévoit 2 postes pour l'ensemble des mandats soit :

- Délégué-e à la jeunesse, poste à 100%.
- Collaborateur direct, poste à 60 %.
- Secrétaire, poste à 40 %.

Le budget 2003 prévoit 1.3 poste qui est décomposé en 1 poste de délégué (qui pourra évoluer) et 0.3 pour le secrétariat.

### *610 Contributions*

Un demi-poste aux contributions va être économisé, car plusieurs personnes partent en retraite.

Les impôts sur le revenu des frontaliers sont maintenus. L'Etat a abandonné cette mesure.

Les « Remises-Rectificatifs-Non-valeurs » de CHF 1'000'000.- ont été fixées, mais il est probable que ce montant soit insuffisant.

### *620 Service des Ressources humaines*

Les personnes touchées par le mobbing s'adressent au Service des Ressources Humaines ou à des avocats privés.

### *716 Enlèvement des déchets non valorisables*

La quantité des déchets est en légère augmentation. Cette tendance est cependant générale. Le tri continue à bien se faire. Le montant de la taxe déchets ne dépend pas uniquement des coûts générés par les Travaux publics, mais ces derniers pourraient être réduits suite à la mise en place de services en commun avec la ville du Locle.

### *733 Parc zoologique et vivarium*

Le projet de lier le parc zoologique, le vivarium et le Musée d'histoire naturel avance.

Le bâtiment de l'Ancien Stand a été examiné sous toutes les coutures. Un rapport sera présenté au Conseil général au début de l'année prochaine afin d'obtenir un crédit d'étude pour pouvoir poursuivre le projet.

### *750 Urbanisme*

Des informations concernant la H20 (opposition) sont demandées. Concernant le plan de mobilité, le travail s'effectue normalement. Les mandats ne sont pas signés, mais les travaux suivent leur cours comme prévu.

Les frais d'étude ont été transférés dans les crédits spéciaux, car ils peuvent être amortis sur plusieurs années.

### *820 Abattoirs*

Une Commission technique composée de chefs de service de la Ville et du canton a été constituée afin d'examiner la possibilité d'implanter notamment les archives cantonales dans les abattoirs.

### *860 Police locale*

La police locale n'informe pas suffisamment la population. Il en résulte des rumeurs. Il est rappelé que lorsqu'un événement relève d'une enquête pénale, l'information appartient soit à la police cantonale, soit à la justice. Suite à l'Expo, l'Etat espère intensifier les collaborations entre les polices locales des villes et la police cantonale, notamment dans les missions de sécurité publique. Les commandants sont chargés de faire des propositions.

L'implantation des horodateurs à la place du Marché et de l'Hôtel-de-Ville se fera à titre d'essai pour le moment. L'objectif est d'améliorer le taux de rotation des véhicules et l'accessibilité au commerce local.

La répartition du produits des contraventions entre la commune et l'Etat reste un dossier en négociation.

### *911 Eaux-réseaux*

La problématique de l'eau est qu'il y a une forte diminution de la consommation. Les coûts fixes sont à répartir sur un plus petit volume consommé, d'où nécessité d'augmenter le prix de l'eau.

Les nouvelles directives du services des commune du canton disent qu' il ne faut pas dépasser 5% de bénéfice sur les énergies et notamment pour l'eau, mais si l'eau est déficitaire, le tarif doit être rectifié ou nous devons disposer d'une réserve pour couvrir la perte.

Le prix moyen de l'eau en Suisse est de CHF 1.50 alors qu'il sera de CHF 2.09, soit + 5% en 2003 à La Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal propose une augmentation de 11 % qui s'effectuera sur deux ans (2003/2004) pour équilibrer le compte de l'eau.

## **Position des groupes**

**Le représentant du parti POP** tient à dire que sur un plan général, il salue les efforts du Conseil communal ainsi que les efforts de l'ensemble de l'administration de la Ville. Il explique que depuis 10 ans les Commissions du budget sont difficiles. Après une première réunion de son groupe, le parti partage l'avis du Conseil communal qui souligne un problème de ressources dans la Ville.

Même si des économies sont encore à trouver, l'administration travaille correctement et n'est pas surpayée compte tenu des moyens disponibles. Il précise que cela fait 10 ans qu'il y a du « grattage » et selon le processus, les premières économies sont plus faciles à trouver que les dernières. Par conséquent, il annonce l'inquiétude du POP pour les années à venir surtout avec la disparition de certaines recettes qui sont déjà programmées, comme la taxe foncière.

Il constate que l'augmentation des charges inscrites dans ce budget ne dépend pas uniquement de décisions communales, mais en grande majorité de décisions cantonales ou fédérales.

Malgré ces 10 années difficiles, il considère que l'essentiel des prestations assurées à la population a été sauvegardé et qu'il faut continuer ainsi.

Il trouve frappant que la ville de Neuchâtel ait un budget 2003 quasiment équilibré, et qu'en plus elle ait créé 30 postes de travail.

**Le représentant du parti Libéral-ppn** exprime l'inquiétude des libéraux face à l'examen de ce budget. Il pense que le travail des commissaires n'est pas d'établir le budget, ni de faire des propositions chiffrées, mais de donner des impulsions politiques.

Il précise que son parti veut des dépenses adaptées aux ressources. Il ne veut pas approuver un déficit de cette ampleur avant d'avoir vu des résultats aux réformes structurelles demandées depuis des années.

Il salue quand même les efforts du Conseil communal pour sa volonté d'améliorer la situation par des mesures d'accompagnement.

Le parti libéral est conscient que les charges reportées par l'Etat augmentent de manière alarmante.

La Ville doit apprendre à ne pas vivre au-dessus de ses moyens, et le représentant du parti Libéral-ppn espère que les mesures d'accompagnement prises par le Conseil communal apporteront un résultat tangible avant d'accepter un prochain budget.

Il précise qu'en refusant le budget, son parti ne veut pas la mort de la Ville. En l'acceptant, elle est mise en péril.

Il fait remarquer que les recettes sont en stagnation depuis plusieurs années et vu l'évolution économique cela ne risque pas de s'arranger, or il constate que les charges du personnel augmentent.

Il conclut en disant que le message du parti Libéral-ppn est de réduire le train de vie de la Ville.

**Le représentant du parti Ecologie et liberté** fait savoir qu'il partage l'avis du POP. Le parti est inquiet, mais félicite quand même le Conseil communal et l'administration communale de sa maîtrise de la gestion. Il salue également l'effort de poursuivre l'étude du plan de mobilité.

D'abord le représentant du parti Ecologie et liberté relève qu'il n'est plus temps de tergiverser. Les recettes fiscales vont diminuer de manière importante durant ces prochaines années. Il pense qu'il est l'heure de dépasser les corrections cosmétiques de gestion et de faire des choix politiques, annoncés clairement à la population, pour qu'elle puisse se situer à son tour par rapport aux difficultés qui nous attendent.

Il estime que l'Etat impose des charges qui ne paraissent pas équitables et pour y remédier, son parti pense qu'il faudrait être plus agressif au niveau des relations avec le Canton et les autres communes.

Concernant SIMONE SA, qui fournit cette année plus de CHF 7'000'000.- au budget du ménage communal pour le rendre présentable, il pense que c'est beaucoup, trop peut-être, même si cela correspond à ce qui avait été promis au Conseil général lors de la mise en SA des SI, et que c'est vraisemblablement la dernière fois qu'un tel effort pourra être consenti. Il serait en effet dommage de mettre en danger dès ses débuts la pérennité d'une entreprise aussi utile et prometteuse qui, de surcroît, est entièrement aux mains de la Ville.

Le groupe accepte le budget.

**Le représentant du parti Socialiste** fait savoir que son parti accepte ce budget bien que sans enthousiasme et avec un certain nombre de réserves. Le parti socialiste constate que le Conseil communal a fait des efforts pour réduire le déficit, mais cette situation est inquiétante, et il y a des réductions qui paraissent critiquables.

Il y a des problèmes liés à l'Etat qui reporte sur la Ville un certain nombre de charges, mais il y a aussi une situation de déficit structurel.

Le parti Socialiste pense que la Ville doit se préoccuper des recettes qui sont insuffisantes, et examiner dans quelle mesure des dépenses peuvent être supprimées.

Par conséquent, il attend du Conseil communal qu'il prépare des propositions durant l'année à venir.

Le parti socialiste désire que le Conseil communal donne des réponses rapides et régulières, qu'il prépare des propositions et que la Commission en soit informée. Il veut qu'il donne rapidement le résultat des discussions avec l'Etat et la ville du Locle concernant les dépenses, que les mesures d'accompagnement ne doivent pas rester seulement des propositions. Le Conseil communal doit intervenir auprès de l'Etat pour exiger un rééquilibrage.

Il a été dit que les charges ont augmenté du fait de l'augmentation des salaires. Le parti Socialiste approuve ce qui a été fait, car ils n'avaient pas été augmentés depuis un certain temps. De plus, cela apporte de la motivation pour les salariés.

Le parti tient à saluer le maintien des investissements notamment en matière de mobilité, car il faut réaliser un certain nombre de choses au niveau des aménagements urbains.

**Le représentant du parti Radical** informe la Commission que son parti refuse ce budget et précise que ce n'est pas une surprise. Le parti s'oppose depuis longtemps à ce qui se passe dans la commune.

Il précise que son parti veut un équilibre des comptes. Les mesures d'accompagnement arrivent, heureusement, mais c'est un peu tard.

Il précise que les analyses des services auraient dues être entreprises il y a quelques années en arrière et que la situation actuelle serait différente.

Il estime que même en analysant et ensuite en appliquant ces mesures d'accompagnement, le redressement de la situation ne pourra pas avoir lieu avant 2004/2005 et se demande ce qui va se passer, car d'ici là, toutes les réserves vont être utilisées.

Il trouve que la Ville doit assumer, comme les autres communes, le transfert des charges de l'Etat.

Le bas du Canton ne comprend pas les revendications de la Ville, puisqu'il verse à la Ville la péréquation financière. Le parti est d'avis que des solutions doivent être trouvées en remettant en question toutes les prestations que la Ville fournit.

Concernant les investissements, l'autofinancement est tout à fait insuffisant et il faudra certainement différer certains projets sans quoi nous assisterons à une explosion de notre dette.

### **Position du Conseil communal**

Le Conseil communal estime que la Ville s'efforce de faire avec le moins de frais possible et que ceux-ci ont été limités au maximum. Il pense que s'il y a un problème structurel, il est surtout lié à la nature et l'importance de nos ressources.

Il précise qu'il y a un phénomène d'attractivité des villes et de concurrence inter-ville qui est très fort.

La Ville n'a pas une marge de manœuvre qui lui permet de puiser dans les réserves pendant des années, mais ceci-dit, si la Ville veut s'en sortir sur un plan structurel elle doit faire en sorte que ses ressources puissent s'accroître (la fiscalité n'est pas incluse dans cette remarque).

Il relève encore que les revenus des personnes morales sont plus bas que jamais (depuis 15/20 ans), et il précise que cela pénalise la marche en avant de la Ville. Il insiste sur le fait que si la Ville n'avait pas fait un certain nombre d'investissements, elle ne se serait pas développée jusqu'au stade où elle se trouve actuellement (zone industrielle).

Il précise que même si les problèmes économiques existent, la Ville s'est renforcée sur le plan de sa structure économique.

Toutefois, tous les éléments d'appréciation ne sont pas connus d'une manière définitive et que c'est au niveau des comptes 2002, que tous les effets des modifications de la fiscalité cantonale, désenchevêtrement compris, etc seront appréciés et donneront une vision plus claire de la situation.

Il ne faut pas oublier le report de charges qui provient de l'Etat. La Ville ne peut pas maîtriser ce qui arrive en cascade d'un niveau supérieur.

Le Conseil communal signale toutefois qu'il existe quand même une certaine sensibilité de la part du Conseil d'Etat (implantation d'un parc technologique), et une commission de travail a été créée pour voir ce qui pourrait être fait dans les abattoirs.

Il fait savoir que s'il n'y a pas d'attractivité, notamment un certain nombre de prestations offertes ainsi que des investissements, la Ville ne pourra pas être compétitive, car l'avenir de cette dernière passe aussi par son développement.

Une comparaison des recettes fiscales entre Neuchâtel (31'587 habitants<sup>1</sup>) et La Chaux-de-Fonds (37'310 habitants<sup>1</sup>) revue au 30 juin de cette année met en évidence les différences.

	<b>La Chaux-de-Fonds</b>	<b>Neuchâtel Budget</b>	<b>Neuchâtel Estimations</b>
Personnes physiques	89 millions	94 millions	96 millions
Personnes morales	6.5 millions	42 millions	47 millions

Ces différences sont dues essentiellement à une entreprise.

### **Vote des arrêtés présentés :**

#### **Arrêté no. 1 :**

- 8 personnes « pour »
- 4 personnes « contre »

#### **Arrêté no. 2 :**

- 8 personnes « pour »
- 4 personnes « contre »

#### **Arrêté no. 3 :**

- 8 personnes « pour »
- 4 personnes « contre »

#### **Arrêté no. 4 :**

- 8 personnes « pour »
- 4 personnes « contre »

Le rapport est accepté à l'unanimité des membres présents.

Le rapporteur

Sylvia Morel

Le 13 novembre 2002.

---

<sup>1</sup> Chiffres au 31 décembre 2001.